

<i>Nombre de membres au Conseil de Communauté : 108 titulaires – 39 suppléants</i>	<i>Conseillers en fonction : 108 titulaires – 39 suppléants</i>	<i>Conseillers présents : 90 Dont suppléant : 1 Pouvoirs : 9 Absents excusés : 12 Absents : 7</i>
--	---	---

Date de convocation : 22 avril 2014.

Vote(s) pour : 99

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du lundi 28 avril 2014,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Point n° 5 : **Fixation de la liste des commissions d'étude thématiques et modalités de composition.**

Rapporteur : Monsieur BOHL

Le Conseil,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-1, L. 2121-22 et L. 5211-40-1,

FIXE, comme suit, la liste des commissions d'étude thématiques :

- Commission Cohésion sociale,
- Commission Equipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,
- Commission Collecte, traitement et valorisation des déchets,
- Commission Développement économique d'intérêt communautaire,
- Commission Développement touristique d'intérêt communautaire,
- Commission Enseignement supérieur, recherche et innovation,
- Commission Environnement et développement durable,
- Commission des Finances,
- Commission Infrastructures et réseaux,
- Commission Stratégie, planification territoriale et aménagement,
- Commission Mobilité et déplacements,
- Commission Gestion des espaces d'activités économiques et du droit des sols,

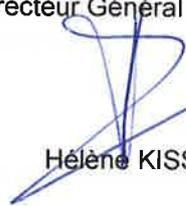


DECIDE que chaque Conseiller titulaire pourra être membre de deux commissions d'étude thématiques,

DECIDE que chaque Conseiller suppléant pourra être membre d'une commission d'étude thématique,

DECIDE qu'un Conseiller Municipal, non Conseiller Communautaire, par Commune membre ne disposant que d'un seul siège au sein du Conseil de Communauté pourra participer à une commission d'étude thématique, dans laquelle il siègera avec voix consultative,
INVITE les élus à faire part de leurs vœux.

Pour extrait conforme
Metz, le 29 avril 2014
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services


Hélène KISSEL

